

Article

« Nous faut-il une nouvelle "discipline de l'arcane"? Perspective polonaise »

Andrzej Dragula

Théologiques, vol. 16, n° 1, 2008, p. 163-177.

Pour citer cet article, utiliser l'adresse suivante :

<http://id.erudit.org/iderudit/019189ar>

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <http://www.erudit.org/apropos/utilisation.html>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : erudit@umontreal.ca

Nous faut-il une nouvelle « discipline de l'arcane » ?

Perspective polonaise

Andrzej DRAGULA*
Faculté de théologie
Université de Szczecin

Dans les années cinquante du siècle dernier, le théologien allemand Karl Rahner s'est opposé catégoriquement à la messe télévisée : « La caméra peut-elle voir et faire voir au tout-venant ce que voit et a le droit de voir le chrétien qui participe à la célébration du mystère de l'Église ? » (Rahner 1966, 91) La possibilité technique de la transmission télévisée de la messe n'était pas pour lui une raison suffisante de le faire. Il s'est opposé aussi fermement à la transmission de la messe dominicale pour les malades, comme à la transmission des événements marquants ou exceptionnels de la vie de l'Église auxquels les fidèles ne sont pas en mesure de participer personnellement : « est-ce une raison pour donner à l'œil de la caméra les mêmes droits qu'au regard de foi et d'adoration du fidèle ? » (108). Son opinion à propos de la nature de l'Eucharistie était bien claire : « La messe est de ces choses qu'il ne convient pas de donner en spectacle à n'importe qui » (106).

Aujourd'hui, personne — ou presque personne — ne s'oppose à la transmission de la messe par la télévision. La messe est devenue un élément indispensable du paysage médiatique de l'Église, notamment de l'Église

* Andrzej Dragula est professeur adjoint à la Faculté de théologie de l'Université de Szczecin (Pologne) et prêtre du diocèse de Zielona Gora-Gorzow Wlkp. Ses domaines de recherche sont la religion dans la sphère publique, la liturgie, la prédication et la modernisation, ainsi que la transformation du langage religieux.

polonaise¹. En Pologne, la messe elle-même est devenue un élément indispensable de la vie publique et politique. Elle est de plus en plus présente dans la sphère publique. Dans ce contexte spécifiquement polonais, le danger de transformer le mystère de l'Eucharistie en spectacle est très grand et les réserves évoquées par Rahner deviennent encore plus actuelles. N'y a-t-il pas ici un danger de transformer la messe en un décor pour des événements civiques (laïques) ? Un tel danger paraît possible dans ce pays où le catholicisme demeure toujours une confession dominante² ; pour certains il est même considéré comme une confession officielle. Est-ce que tous ceux qui sont présents à l'Eucharistie ont vraiment le droit d'être témoins de ce mystère ? D'après le Concile Vatican II, le sacrifice eucharistique est « source et sommet de toute la vie chrétienne » (*Lumen gentium*, n. 11). Dans son encyclique, le pape Jean Paul II écrivait qu'il « comporte en synthèse le cœur du mystère de l'Église » (*Ecclesia de Eucharistia*, n. 1). Le plus grand de tous les mystères de l'Église est-il bien gardé ?

1. Montrer ou ne pas montrer

Le 21 décembre 1926, František Kordač, l'archevêque de Prague, a demandé au Saint-Office si l'on pouvait transmettre la messe solennelle à la radio. La réponse donnée le 26 janvier 1927 était fort courte : « Non expedire ». Dans l'explication, on a cité l'opinion propre du pape Pie XI à propos de l'utilisation et de la mise en œuvre de la radio dans les églises pour la prédication ou les autres cérémonies sacrées. « Le Saint-Père, lisons-nous dans ce document, s'y est totalement opposé, de telle sorte que cela ne peut être permis pour aucun motif » (Dubost 1987, 64). Selon le Saint-Office, le pape avait donné la même réponse négative en différentes occasions, ce qui veut dire que son désaccord pour la messe radiodiffusée était catégorique. En même temps, ce document a rappelé que le pape « a toujours

-
1. Aujourd'hui, en Pologne, il y a plusieurs transmissions télévisées de la messe dominicale, notamment sur TV Polonia, une chaîne internationale publique, sur TVP1, une chaîne publique et sur TV TRWAM, une chaîne catholique. Tous les grands événements ecclésiaux sont également transmis par la télévision d'état sur TV TRWAM et certains le sont également par des chaînes commerciales. La messe dominicale est diffusée par la radio publique. Elle est aussi présente dans les programmes de plusieurs chaînes catholiques diocésaines. La messe quotidienne est diffusée par Radio MARYJA.
 2. En 2001, les catholiques constituaient 95,60 % des Polonais ; voir : <http://www.iskk.ecclesia.org.pl>.

maintenu l'interdiction de reproduire cinématographiquement la liturgie de l'Église » (64).

En 1928, l'archevêque Kordač s'est adressé de nouveau au Saint-Office. Cette fois-ci, il a seulement demandé s'il était « permis de transmettre au moyen de la radio les chants liturgiques de la messe ou des autres fonctions religieuses, soit en entier, soit en partie, en exceptant toutefois le chant du prêtre et des ministres » (Médiathec 1990, 43). Le Saint-Office a rappelé sa réponse du 26 janvier 1927, ajoutant en même temps que « si d'autres églises catholiques de l'univers se sont permis de diffuser à l'aide de la radio les chants liturgiques de la messe, le Saint-Office tient à déclarer expressément que c'est là un abus, qui s'est pratiqué sans son consentement » (43). Dans les réponses du Saint-Office de cette époque, nous trouvons toujours la même idée. Ce qui compose l'Eucharistie, notamment les actions, les paroles, les chants du prêtre et d'autres ministres ne peuvent être ni diffusés ni enregistrés par les moyens de communication, comme la radio et la reproduction cinématographique.

La transmission télévisée de la messe n'a pas rencontré la même méfiance de la part du Vatican que celle diffusée à la radio. Le 17 avril 1949, le pape Pie XII s'est prononcé pour la première fois au sujet de la messe télévisée. D'après lui, la messe télévisée (cette fois-ci c'était la messe de Noël) est pour « de nombreux fidèles [...] une vive joie et un immense bienfait » (Médiathec 1990, 106). Dans le même discours, le pape a exprimé sa joie en disant que « l'univers pourra contempler directement [...] les manifestations de la vie catholique ». Ainsi, la télévision est devenue un moyen de la démonstration de la puissance de l'Église.

On a dit au monde — continuait le pape — que la religion était à son déclin, et, à l'aide de cette nouvelle merveille, le monde verra les grandioses triomphes de l'Eucharistie et de Marie; on lui a dit que la papauté était morte ou mourante, et il verra les foules déborder de toutes parts de l'immense place Saint-Pierre pour recevoir la Bénédiction du Pape et pour entendre sa parole; on lui a dit que l'Église ne comptait pas, et il la verra, persécutée ou glorieuse, mais partout vivante. (106)

Le pape a bien compris la nature de ce nouveau moyen de communication : l'Église doit s'en servir pour que le monde puisse « voir » la vie de l'Église.

Dès son début, la question de la messe télévisée a divisé les théologiens. Dans les années cinquante et soixante, une discussion avait lieu, surtout chez les Allemands, les Français et les Néerlandais (voir Gaurdini et

Kahlefeld 1955 ; Mayenn 1953 ; Roguet 1954, 32-35 ; Semmelroth 1953, 442-449 ; Ruf 1961). Le fond du problème n'était pas la question de la participation à la liturgie grâce à la télé, ni de la possibilité d'accomplir le précepte dominical en regardant la messe télévisée. La controverse fondamentale concernait le fait de savoir si l'on avait le droit de montrer la messe à la télévision ou si la caméra pouvait transmettre et offrir en spectacle le mystère de l'Eucharistie.

En 1959, Karl Rahner écrivait : « La messe télévisée va contre le commandement selon lequel certains actes, à cause de leur degré d'intimité personnelle et de leur caractère sacré ne sauraient être portés sans discernement à la connaissance d'autrui » (Rahner 1966, 106-107). La messe télévisée proprement dite constitue en effet un spectacle qui atteint des personnes pour qui le mystère n'a aucune signification. Rahner s'est opposé au concept du rôle évangéliste des transmissions liturgiques, car d'après lui, cette situation risque de susciter la moquerie. Jörg Zink, un autre théologien allemand, partage le même avis : c'est « comme s'il était admis que tout ce qui est intime et personnel puisse être tourné vers l'extérieur [...] Ce n'est qu'entre nudistes que l'on montre tout ce que l'on a » (Schaeffer 1982, 78). Johann Baptist Metz, à son tour, rappelle que même la société civile connaît la sauvegarde de données, mais que l'Église, quant à elle, a oublié la sauvegarde du mystère. En plus, la culture de la masse qui, par définition, est très égalitaire, n'est pas capable de « produire » un mystère (Metz 1991, 422).

Le problème de la messe télévisée et radiodiffusée n'a pratiquement pas été traité par les théologiens polonais, jusqu'aux premières années du siècle actuel. Ce manque de discussion résulte de la situation ecclésiale en Pologne. Les transmissions de la messe dans les médias n'ont commencé qu'après les changements sociopolitiques amorcés par le mouvement « SOLIDARNOS » (Solidarité). La messe dominicale est diffusée par la radio publique depuis 1980 et la transmission régulière de la messe à la télévision publique n'a commencé qu'en 2004³.

Il faut constater qu'en principe, la présence de la liturgie eucharistique dans les médias n'a jamais été remise en question par les théologiens polonais. Cette présence, depuis la première transmission, était considérée

3. « En Pologne [...] la messe dominicale retransmise par la radio nationale de la paroisse Sainte-Croix de Varsovie, depuis les accords de Gdansk (1980), semble convenir : selon son responsable, le P. Josef Jachimczak, c.m., la messe télévisée ne serait pas actuellement "un besoin explicite" du catholicisme polonais » (Bianchi 1992, 532).

comme naturelle par l'Église polonaise, notamment par les évêques, mais aussi par les théologiens. Le premier temps de la discussion s'est déroulée en 2005 dans la revue catholique *Tygodnik Powszechny*. Ensuite, en 2006, l'Institut liturgique de l'Académie théologique pontificale à Cracovie a organisé un séminaire intitulé « La messe à la télévision », auxquels ont participé les spécialistes en liturgie, théologie dogmatique et communication. Dans ces deux discussions, la messe télévisée était analysée plutôt dans le cadre pastoral que dans le cadre liturgique et dogmatique. La place de l'Eucharistie dans les médias n'a pas été mise en question ; au contraire, on s'est concentré sur les avantages de la transmission pour les personnes malades et à des fins d'évangélisation (Przyczyna 2006).

Une seule réaction critique s'est fait entendre en 1999. Tomasz Weclawski, professeur à la Faculté théologique de l'Université de Poznan, a pris part au débat sur la question des assistants pastoraux qui apportent l'Eucharistie aux malades. Ce service rendu par les laïcs n'a pas été bien accepté par la plupart des fidèles ainsi que par de nombreux prêtres. Weclawski a demandé pourquoi on ne pouvait pas confier la communion aux laïcs, qui la porteraient à ceux qui la désiraient, alors qu'en même temps, par la transmission télévisée, on pouvait la donner en spectacle à ceux qui ne croyaient pas et qui, par conséquent, ne sauraient la respecter (Weclawski 1999, 46-47).

Disciplina arcani

Toutes ces opinions qui s'opposent à la messe télévisée ont pour origine une pratique des premiers siècles du christianisme, appelée *disciplina arcani* (la discipline de l'arcane). Ce terme n'appartient pas au vocabulaire de l'Église antique, il a été introduit dans la littérature théologique au XVII^e siècle par Jean Daillé, un théologien français d'origine protestante réformée. D'après lui, certains textes de Pères de l'Église sont pleins de réticences et c'est un indice que dans les cinq premiers siècles du christianisme, il y avait une règle pédagogique qui ordonnait de garder les païens et les catéchumènes à l'écart des plus grands mystères de la foi, notamment de l'Eucharistie. Un autre grand auteur de ce temps, Emmanuel Schelstrate, préfet de la bibliothèque du Vatican, écrivait « que la discipline de l'arcane fut instituée par le Christ et pratiquée depuis le temps même des apôtres : le dogme de la Trinité, le dogme et le rite de la messe et des sacrements étaient l'objet propre de l'arcane » (1979, 1-2 ; voir aussi Vacandard 1924, 1497-99).

On pense que la source de cette pratique provient de ces paroles du Christ : « Ne donnez pas les choses saintes aux chiens, et ne jetez pas vos perles devant les pourceaux, de peur qu'ils ne les foulent aux pieds, ne se retournent et ne vous déchirent » (Mt 7,6). On trouve une première confirmation de cette pratique chez saint Paul, qui écrit dans la première lettre aux Corinthiens : « Je vous ai donné du lait, non de la nourriture solide » (1 Cor 3,2). On peut reconnaître la même idée dans la lettre aux Hébreux : « Vous avez encore besoin qu'on vous enseigne les premiers rudiments des oracles de Dieu, vous en êtes venus à avoir besoin de lait et non d'une nourriture solide » (He 5,12-13). À partir du v^e siècle, avec la christianisation de l'empire romain, la « discipline de l'arcane » n'a plus cours.

La « discipline de l'arcane » envers les catéchumènes concernait surtout les mystères de la Trinité et de l'Eucharistie. On gardait le secret autour du « Notre Père », une prière qui était récitée à voix basse, sauf pendant la liturgie eucharistique et après avoir renvoyé les catéchumènes, où l'on pouvait alors la réciter à voix haute. Le terme « messe de catéchumènes » a été employé dans la liturgie préconciliaire pour désigner la première partie de la messe qui finissait avant l'oblation. Ceci est un des restes de cette pratique. Dans plusieurs liturgies orthodoxes, on conserve toujours le rite du renvoi des catéchumènes (*dimissio catechumenorum*). Dans la liturgie de saint Grégoire le Grand et dans la liturgie de saint Jean Chrysostome, après l'ecténie, une prière qui suit l'Évangile, le diacre proclame : « Tous les catéchumènes, sortez ; catéchumènes, sortez ; tous les catéchumènes, sortez ; pas un seul catéchumène ! » (Martimort 1965, 365). Ce rite est toujours présent dans la liturgie arménienne et chez les Chaldéens.

Cette rubrique a été conservée jusqu'à la deuxième moitié du vi^e siècle dans la liturgie gallicane. On la trouve encore au xii^e siècle dans le rite ambrosien à Milan. Aux messes des dimanches du Carême, après l'Évangile, le diacre renvoyait les païens, les Juifs et les catéchumènes (Dalmais 1959, 69-70). Cela peut nous surprendre, mais ce rite du renvoi existe toujours dans la liturgie romaine. Selon cette tradition antique, pendant le Carême, après le « scrutin » et la « prière d'exorcisme », les « élus » (ceux qui se préparent au baptême) sortent avant que la prière eucharistique ne commence⁴.

En plus des catéchumènes, la « discipline de l'arcane » concernait les païens et les non baptisés. Comme témoins de cette discipline, on trouve des documents et des monuments de l'antiquité chrétienne, où l'on a souvent utilisé le symbole du poisson (l'ichtys) pour ne pas parler ouvertement de

4. *Ordo Initiationis Christianae Adultorum*, n. 165,172,179.

l'Eucharistie. L'un des plus connus est l'inscription de la pierre tombale de Pectorius d'Autun, du début du III^e siècle : « Reçois l'aliment doux comme le miel du Sauveur des saints. Mange à ta faim, bois à ta soif ; tu tiens l'Ichtyus dans les paumes de tes mains. Nourris-nous donc, Maître et Sauveur, avec l'Ichtyus » (Hamman 1952, 141). On ne doute pas que cette formule eucharistique n'était compréhensible que de ceux qui étaient initiés aux mystères chrétiens.

Nous avons aujourd'hui une trace de cette discipline dans le rituel qui célèbre le mariage mixte. En principe, dans le mariage entre une partie catholique et une partie non catholique, on emploie le rite du mariage sans messe, en se limitant à une célébration. Dans la pratique pastorale, la même règle s'applique pour le mariage avec une partie catholique qui ne participe jamais ou rarement à l'Eucharistie, ou qui semble avoir perdu la foi (*Rituel du Mariage*, 17, n. 8.10.11). Nous trouvons un autre « vieux reste de la législation de l'arcane », selon l'expression de Karl Rahner, dans le droit canonique de l'Église catholique (canons 1331 et 1332), où l'on demande d'écarter d'un culte celui qui a été excommunié ou interdit, mais à la condition qu'il ait essayé « de participer de quelque façon en tant que ministre à la célébration du Sacrifice de l'Eucharistie et aux autres cérémonies du culte quelles qu'elles soient » (Rahner 1966, 100). Le droit canonique n'empêche donc pas d'être présent ni même de participer activement à la liturgie eucharistique, il interdit seulement d'y participer en tant que ministre.

2. L'Eucharistie comme asile

En 1944, la « discipline de l'arcane » a été de nouveau mentionnée par le grand théologien allemand Dietrich Bonhoeffer. Dans ses notes écrites en prison à Berlin Tegel, puis publiées après la guerre dans le livre intitulé *Résistance et soumission*, ce pasteur luthérien a proposé sa nouvelle théologie de la présence des chrétiens dans le monde. Son étude est fondée sur la question fondamentale : « Qu'est le christianisme et qui est le Christ pour nous aujourd'hui ? » (Bonhoeffer 1966, 120). Bonhoeffer répond lui-même : « Nous allons au-devant d'une époque totalement irrégieuse [...] tels qu'ils sont, les hommes ne peuvent tout simplement plus être religieux ; ceux-là mêmes qui se déclarent honnêtement religieux ne pratiquent nullement leur religion » (121). Critiquant la religion comme « manteau » du christianisme, il essaie de définir ce que serait un christianisme sans religion, un christianisme qui se réaliserait plutôt dans l'imitation quotidienne du Christ souffrant, que dans le rituel. D'après Bonhoeffer, la structure religieuse, mais

encore plus la structure ecclésiale du christianisme, ne répond plus aux vrais besoins des fidèles : « D'où vient par exemple que cette guerre, contrairement à toutes les autres, ne provoque pas de réaction religieuse ? » (121) Le christianisme qui n'a parlé que de la vie éternelle et qui n'a donné que de la consolation, n'est pas devenu une source de force pour résister au mal du nazisme.

Bonhoeffer n'a pas exhorté à la privatisation de la foi, il ne voulait pas que les chrétiens se retirent du monde. Au contraire, le chrétien est celui qui reste et qui vit dans le monde, car le Christ doit être découvert au cœur du monde. On ne cherche plus Dieu seulement dans l'au-delà, mais avant tout au centre de l'existence des hommes. Seule cette façon d'être chrétien peut renouveler et changer ce monde.

C'est dans ce large contexte que ce grand théologien a rappelé l'idée de la « discipline de l'arcane ». « Il faut reconstituer une *Arcani disciplina*, disait Bonhoeffer, par laquelle les mystères de la foi chrétienne doivent être protégés de la profanation » (125). Dans cette perspective, il ne s'agit pas d'un recul du monde pour cacher les mystères devant les païens, mais il s'agit de la vie dans le monde qui se concentre sur la mort et la résurrection du Christ, car « ce n'est pas l'acte religieux qui fait chrétien, mais sa participation à la souffrance de Dieu dans la vie du monde » (166). Pour Bonhoeffer,

[la discipline de l'arcane] est ce dispositif qui permet au christianisme non religieux, dans l'attente du Royaume, de garder sa spécificité et son rapport de confrontation spirituelle avec le monde. Le chrétien, dans cette attente, doit se replacer devant Dieu dans le lieu secret pour renouveler, par la prière et le culte, une communion indispensable (Westphal 1994).

Ce lieu qui doit être protégé strictement, c'est l'Eucharistie qui n'est accessible qu'au chrétien⁵.

3. Les choses saintes à tous?

Dans son sens le plus profond, la discipline de l'arcane touche à l'essentiel de la vie et de la foi chrétienne, surtout de la foi catholique, où l'Eucharistie joue un rôle exceptionnel. La source de cette règle est la nature même de

5. « Augenscheinlich soll durch diese Arkandisziplin die eucharistische Erinnerung des Todes und der Auferstehung geschützt werden, damit sie als gefährliche Erinnerung in der Öffentlichkeit einer Welt wirken kann, in der die Menschen immer weniger aus ihren Erinnerungen, immer mehr aus ihren Reproduktionen und als ihr eigenes Experiment leben » (Metz 1991, 422).

l'Eucharistie que l'on peut sans doute appeler le mystère des mystères. Dans son encyclique *Ecclesia de Eucharistia*, le pape Jean Paul II a rappelé une expression de saint Cyrille d'Alexandrie : notre participation dans les mystères saints « est vraiment une confession et un rappel que le Seigneur est mort et qu'il est revenu à la vie pour nous et en notre faveur » (n.14). Nous proclamons cette vérité pendant chaque messe après les paroles du prêtre : « Il est grand, le mystère de la foi ».

L'idée fondamentale qui se révèle dans la compréhension de la « discipline de l'arcane », c'est le désir de préserver ce mystère, non seulement d'une profanation active de l'Eucharistie, mais aussi d'une participation qui n'aurait pas été bien préparée, devenant ainsi une participation indigne. « Les choses saintes aux saints ! », rappelle le diacre dans la liturgie byzantine, avant la communion du prêtre. La réflexion sur notre pratique pastorale nous conduit à la conclusion qu'actuellement, dans l'Église catholique, les « choses saintes » sont à tous : à ceux qui croient, à ceux qui doutent et aussi à ceux qui ne croient pas au mystère qui s'accomplit pendant la sainte messe. L'Eucharistie, comme Rahner a rappelé, « c'est le saint des saints, et, à ce titre, ne devrait pas être jetée ainsi sur la place publique » (Rahner 1966, 102).

L'Église catholique pose certaines conditions pour pouvoir ainsi participer à la sainte communion mais, sauf quelques exceptions (voir ci-dessus), elle ne pose aucune condition pour pouvoir assister à la messe. Chez les Arméniens, la proclamation du diacre interdisant de s'approcher des mystères concernait non seulement les catéchumènes et les pénitents, mais aussi ceux dont la foi est douteuse (Dalmais 1959, 70). Rahner écrit : « L'aveu des péchés, certaines expressions de l'amour personnel ou certains gestes religieux ne supportent pas, par leur nature même, la présence de n'importe qui » (Rahner 1966, 97). Il ne s'agit pas ici d'introduire dans l'Église une certaine forme de vérification de ceux qui peuvent ou de ceux qui ne peuvent pas participer à la messe. Heureusement, une carte d'identité catholique signée par le curé qui atteste la profondeur de la foi n'existe toujours pas. Il s'agit plutôt de se demander s'il est vraiment souhaitable de célébrer la messe en toute occasion pastorale. Il y a peut-être des occasions où la célébration liturgique serait plus un obstacle qu'un avantage. Nous trouvons cette idée dans l'instruction *Redemptionis Sacramentum*, publiée par la Congrégation pour le Culte Divin et la Discipline des Sacrements :

Il n'est pas licite d'associer la célébration de la messe à des réalités de nature politique ou profane, ou encore à des éléments qui ne sont pas entièrement

conformes au Magistère de l'Église catholique. De plus, pour ne pas priver l'Eucharistie de sa signification authentique, il faut absolument éviter de célébrer la messe avec le seul désir d'en faire un spectacle ou de la célébrer en adoptant le style d'autres cérémonies, spécialement profanes (n. 78).

Sans aucun doute, dans ces situations, il y a un grand danger d'instrumentaliser l'Eucharistie en la transformant en un noble décor pour des événements politiques ou profanes. Les personnes non croyantes et ceux qui pratiquent une autre religion se sentent souvent obligés, en tant qu'officiels, de participer à une célébration eucharistique, si elle fait partie d'un plus grand événement à caractère scientifique, culturel, sportif ou politique. Un autre grand danger, c'est d'associer la célébration de la messe aux événements de nature politique, notamment à ceux des partis politiques. Dans ces cas-là, l'Eucharistie peut devenir un élément du « marché politique », dont on pourrait se servir pour se légitimer devant ceux qui s'identifient à l'Église catholique. Cette formule « eucharistique » de l'alliance du trône et de l'autel dans une société de plus en plus laïque provoque des sentiments anticléricaux et même des attaques contre l'Église, surtout chez ceux qui désirent une séparation plus stricte de l'Église et de l'état.

Cette présence de personnes non croyantes à la messe pose aussi certaines difficultés à caractère liturgique. La façon dont ces personnes assistent à la messe reste toujours une question ouverte. Doivent-elles, par exemple, suivre les gestes et les actes prescrits dans le rituel de la messe, quand bien même ceux-ci resteraient vides et incompréhensibles à leurs yeux ? D'un autre côté, rester assis ou debout pendant toute la messe peut être considéré comme irrespectueux, surtout en Pologne où l'on conserve la genuflexion, notamment lors de l'anamnèse et de l'Agnus Dei ? Dans certains cas où il y a présence de personnes d'autres confessions, ne serait-il donc pas souhaitable de remplacer la liturgie de la messe par une liturgie de la Parole ou bien par une célébration œcuménique ? Il faut se rappeler que même en Pologne, où les catholiques constituent la majorité, il y a aussi des non-croyants et des gens d'autres religions.

4. L'Eucharistie et la sécularisation

Le danger de l'abus de l'Eucharistie existe aussi dans la pastorale de l'Église, proprement dite. En Pologne, dans les communautés paroissiales où les fidèles sont à différentes étapes de leur parcours de foi, la messe devient souvent la seule activité pastorale. Un certain nombre de participants à la

messe, qui ont été baptisés dans leur enfance, n'ont jamais été introduits aux sacrements de l'initiation chrétienne.

Il faut alors analyser à nouveau la stratégie pastorale et liturgique de l'Église et, par la suite, avoir le courage de se demander s'il ne faudrait pas proposer aujourd'hui à nos fidèles d'autres offices liturgiques ou paraliturgiques ? Il arrive souvent qu'à cause d'un événement spécial, on oblige les fidèles à participer à une messe pendant laquelle personne ne s'approche de la table du Seigneur. C'est souvent le cas lors des différentes conférences préparatoires aux sacrements. Les états spirituels des candidats à la Confirmation ou de ceux qui se préparent au sacrement du mariage ne permettent pas de participer au mystère. Une autre illustration de cette situation concerne la retraite spirituelle à l'école, pendant laquelle on ne propose que la célébration de la messe⁶. Malheureusement, il arrive aussi que le comportement des participants ne permette pas de célébrer la messe avec la dignité exigée. Qu'est-ce qu'on dit du respect pour l'Eucharistie si la messe est interrompue, même quelques fois, pour mettre de l'ordre parmi les participants ? Est-ce qu'une telle célébration a encore un mérite spirituel ? Est-elle encore digne de ce sacrement ? N'y a-t-il pas trop de messes dans nos églises ? Il faut bien sûr tout faire pour que nos fidèles puissent profiter des dons de la table du Seigneur, mais il faut aussi se rappeler qu'il existe d'autres biens spirituels disponibles à l'Église. L'Eucharistie est le sommet de la mystagogie de l'Église, il faut donc d'abord trouver les formes et les méthodes qui y mènent.

Juan José Tamayo, un théologien espagnol, distingue deux sortes de sécularisation : 1) la sécularisation objective, c'est-à-dire la perte de contrôle direct et d'influence de l'Église et de la religion sur la vie publique, culturelle et sociale ; 2) la sécularisation subjective, c'est-à-dire la perte de lien direct entre la vie et la foi de l'individu (Tamayo 2005). La situation politique actuelle en Pologne est favorable au retour de l'Église et de la religion dans la sphère publique. Après les élections législatives et présidentielles de 2005, le président de la Pologne, le parlement, ainsi que le gouvernement étaient très favorables à l'Église catholique. La majorité du parlement polonais (« la Diète »), constituée par plusieurs partis sociaux conservateurs⁷,

6. En Pologne, pendant le Carême, les élèves de toutes les écoles ont le droit de prendre trois jours de retraite. En principe, elles se déroulent soit à l'école soit à l'église. C'est obligatoire pour ceux qui sont inscrits à la catéchèse. Pendant ce temps, tous les cours sont suspendus.

7. Droit et justice (Prawo i Sprawiedliwość), Liga Polskich Rodzin (Ligue des familles polonaises), Samoobrona (Autodéfense).

ainsi que le président de la république (Lech Kaczynski) provenaient de la droite qui, en Pologne, est traditionnellement proche des idées nationales et catholiques. Par suite des élections législatives de 2007, le parti conservateur « Droit et justice » (Prawo i Sprawiedliwosc) a perdu la majorité au parlement et, par conséquent, ne forme plus le gouvernement. Le nouveau parti gouvernant « Plate-forme civique » (Platforma Obywatelska), un parti plus libéral et plus centriste, maintient des relations plus modérées avec l'Église. La situation de l'Église dans la société et dans la vie publique n'est plus aussi privilégiée qu'il y a deux ans.

Malgré ces derniers changements, on peut constater une certaine modération de la sécularisation objective, au moins dans la sphère externe de la vie publique, comme dans les divers événements officiels. L'introduction de l'Eucharistie dans la sphère publique est une des conséquences de cette situation. Les hommes politiques assistent régulièrement aux offices religieux lors des fêtes nationales, puisque celles-ci commencent traditionnellement par une messe, souvent retransmise par les médias publics, mais aussi commerciaux. Cette tendance n'est pas seulement due aux politiciens, soucieux d'utiliser la religion — y compris la Messe médiatisée — comme instrument politique. Il faut également souligner que les représentants de la hiérarchie religieuse se prêtent volontiers aux spectacles médiatiques. On peut quand même douter du mérite de l'introduction de l'Eucharistie dans le rituel profane et dans le discours politique. La possibilité de la profanation de l'Eucharistie ne semble-t-elle pas plus sûre qu'une certaine guérison ou sanctification de la vie politique? Cela n'est pas non plus une bonne méthode pour la « *consecratio mundi* ».

La sacralisation de la sphère publique par une hyper-présence de l'Eucharistie dans la vie de la société ne conduit pas nécessairement à une vie plus profonde des fidèles. Mais d'un autre côté, il faut aussi constater que la sécularisation subjective de la société polonaise prend de plus en plus de terrain. On observe ce processus surtout au sein des jeunes générations qui vivent sous la grande influence de la culture moderne et laïcisée⁸. Il faut se le rappeler lorsqu'on organise la pastorale de l'Église, afin de réserver à l'Eucharistie sa place propre, la place exigée par sa nature mystérieuse.

8. Dans les années 1989-2005, le pourcentage des croyants parmi les jeunes a diminué de 61,8 à 57,7 %. Seulement 10,1% des jeunes déclarent une foi profonde (17,1 % en 1989). Les pratiques religieuses ont baissé de 50 à 36 %. Le nombre des pratiquants occasionnels est monté de 10 à 19 % et le nombre de jeunes qui ne pratiquent plus est monté de 4 à 10 % (Przeciszewski, 2006).

En principe, la place de la messe dans les médias n'est plus discutée ni remise en question. Presque personne ne se demande si la Messe peut être transmise par la radio, la télé ou aujourd'hui par l'Internet. La question est la suivante : comment faut-il faire pour lui conserver son caractère mystérieux ? Aujourd'hui, le danger le plus grand auquel est exposée la messe télévisée est la présence de l'Eucharistie dans la sphère civique de sociétés sécularisées où l'Église est habituée à une surreprésentation publique, en particulier dans sa dimension rituelle. De plus, elle est aussi habituée à une surreprésentation de la vie politique dans le cadre ecclésial. Les essais pour garder une plus grande séparation entre ces deux sphères ne sont pas toujours les bienvenus par les autorités de l'Église⁹. Il semble ainsi qu'une nouvelle « discipline de l'arcane » serait fort souhaitable dans ce cadre, afin de ne pas donner l'Eucharistie en spectacle et de ne pas risquer sa profanation. Selon Joan Llopis, il est actuellement presque impossible de rassembler les circonstances qui rendraient licites la célébration de l'Eucharistie à l'occasion de cérémonies civiles : « Tant au niveau théorique qu'au niveau pratique, cela n'a aucun sens de lier la célébration de l'Eucharistie aux actes de type civil qu'on veut solenniser » (Llopis 1982, 72). La règle « Les choses saintes aux saints » devrait être respectée dans la pratique pastorale de l'Église et dans sa stratégie publique. Il faut célébrer l'Eucharistie mais, en même temps, on pourrait ne la célébrer que dans des circonstances où l'on est certain de lui assurer un plus grand respect et où l'on pourrait trouver ce « regard de foi et d'adoration », réclamé par Karl Rahner il y a 50 ans.

Références

- BIANCHI, J. (1992), « Messes télévisées », *Études*, 9, p. 529-538.
- BONHOEFFER, D. (1966), *Résistance et soumission. Lettres et notes de captivité*, Genève, Labor et Fides.
- CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES CATHOLIQUES DU CANADA (1983), *Rituel du Mariage*, Ottawa, Éditions de la CECC.
- DALMAIS, I.-H. (1959), *Les liturgies d'orient*, Paris, Fayard.
- DRAGUŁA, A. (2006), « Czy pierwszy powinien iść na Mszę. Liturgia i dyplomacja », *Tygodnik Powszechny*, 30, p. 12.

9. En juillet 2006, le pape Benoît XVI était en voyage en Espagne. Pendant sa Messe à Valence, le premier ministre Jose Luis Zapatero (socialiste) n'était pas présent. Cette décision a provoqué plusieurs commentaires négatifs dans la presse, également du côté ecclésial (Draguła 2006).

- DUBOST, M. (1987), « Médias et lieu sacramentel », *Communio*, 6, p. 59-73.
- GAURDINI, R. et H. KAHLEFELD (1955), dir., *Apparatur und Glaube. Überlegungen zur Fernsehübertragung der heiligen Messe*, Würzburg, Matthias-Grünewald-Verlag.
- GROUPE MÉDIATHEC (1990), *Les médias. Textes des Églises*, Paris.
- HAMMAN, A. (1952), *Prières des premiers chrétiens*, Paris, Fayard.
- LLOPIS, J. (1982), « Messes pour des circonstances publiques, civiles et religieuses », *Communio*, 172, p. 107-113.
- MARTIMORT, A.G. (1965), *L'Église en prière. Introduction à la liturgie*, Paris/Tournai/Rome/New York, Desclée.
- MAYENN, H.W. (1953), « Der Gottesdienst im Fernsehen », *Rundfunk und Fernsehen*, 4, p. 4-12.
- METZ, J.B. (1991), « Was ist mit der Gottesrede geschehen ? Überlegungen zur Kirche in der Welt der Massenmedien », *Herder Korrespondenz*, 9, p. 418-422.
- PRZECISZEWSKI, M. (2006), « Kościół katolicki w Polsce dziś », *Biuletyn KAI*, 7, p. 7.
- PRZYCZYNA, W. (2006), dir., *Msza św. w telewizji?*, Kraków, Wydawnictwo M.
- RAHNER, K. (1966), *L'Eucharistie et les hommes d'aujourd'hui. Réflexions spirituelles et pastorales*, Paris.
- ROGUET, A.M. (1954), « Est-il inconvenant de téléviser la messe ? », *Revue Internationale de Télévision et de Radio*, 4-5, p. 32-35
- RUF, A.K. (1961), *Die Fernsehübertragung der heiligen Messe*, Frankfurt a. M., Verlag Joseph Knecht.
- SCHARFFER, H. (1982), « La célébration eucharistique à la télévision : réflexion sur une pratique », *Concilium* 172, p. 245-257.
- SCHELSTRATE, E. (1979), « Arkanadisziplin », *Theologische Realenzyklopädie*, vol. 4, Berlin/New York, W. de Gruyter.
- SEMMELOTH, O. (1953), « Die Messe im Fernsehen. Theologische Gesichtspunkte », *Stimmen der Zeit*, 152, p. 442-449.
- TAMAYO, J.J. (2005), *Secularización, transcendencia religiosa y laicidad*, www.fundacionfernandobuesa.com/pdf/ivseminario-tamayo.pdf.
- VACANDARD, E. (1924), « Arcane », *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, vol. 3, Paris, Letouzey et Ané.

WĘCLAWSKI, T. (1999), *Wielkie kryzysy tradycji chrześcijańskiej*, Poznań, Uniwersytet im. A. Mickiewicza.

WESTPHAL, E. (1994), « Dietrich Bonhoeffer. Pour un Christianisme non religieux dans un monde majeur », *La République des Lettres*, 1^{er} juillet.

Résumé

Dans les années cinquante et soixante, une discussion autour de la messe télévisée a vu le jour en Allemagne et en Hollande. Le fond du problème était de savoir si l'on avait le droit de montrer la messe à la télévision, si la caméra pouvait transmettre et offrir en spectacle le mystère de l'Eucharistie. Cette dispute pour origine une pratique de premiers siècles du christianisme, appelée *disciplina arcani* (la discipline de l'arcane), qui avait pour effet de garder les païens et les catéchumènes à l'écart des plus grands mystères de la foi — notamment de l'Eucharistie. Aujourd'hui, la place de la messe dans les médias n'est plus remise en question, mais un problème plus grave apparaît autour de la place de l'Eucharistie dans la sphère civique, l'Église de Pologne étant habituée à sa surreprésentation — notamment rituelle — dans l'espace publique. L'introduction de l'Eucharistie dans la sphère publique est une conséquence de cette situation. Il semble alors qu'une nouvelle « discipline de l'arcane » soit fort souhaitable, afin de ne pas donner l'Eucharistie en spectacle et en risquer la profanation.

Abstract

The question of Mass on TV has been widely debated in the 1950s and 60s, especially in Germany and Holland. The central issue was to determine whether Mass could be shown on television. Can the mystery of the Eucharist be turned into a show? These questions find their origin in the disciplina arcani (Discipline of the Secret) — a custom dating back to the first centuries of Christianity. As a pedagogical rule, it was meant to hide the greatest mysteries of faith, including the Eucharist, from catechumens and pagans. Nowadays, the issue of TV Mass is no longer discussed or questioned. The place of the Eucharist in the civil sphere of secular societies is seen as a greater threat. It arises from the political situation in Poland which promotes the presence of Church and religion in the public area — including a ritual dimension. This situation might call for a new Discipline of the Secret, in order that the Eucharist is not turned into a show and its profanation is avoided.